

**DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES ORIENTALES**  
**COMMUNE DE POLLESTRES**  
 Extrait du  
**Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

N° 2023\_088

Nombre de Conseillers	En Exercice 27	Présents 19	Votants 26
Date de Convocation	29 novembre 2023		
Séance du	5 décembre 2023		
<p>Le Conseil Municipal de la commune de Pollestres, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée d'une note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération et adressée au moins CINQ jours francs avant la présente séance, s'est réuni à la Salle Démocratie, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles MORICONI, Maire,</p> <p>Etaient présents : J.Ch. MORICONI – C. LEVY – H. BARBAROS – Ch. QUEYRAT – J.Ch. VERGEYNST – A. CORDERO – G. CASAS – A. BAUER – A. BERNARD – A. LOPEZ – J.M. THOBOIS – P. DONOT – E. BREBION – T. RENARD – D. CREN – V. GUILLEMIN – C. BALDO – P. MARECHAUX – N. COLELLA</p> <p>Absents excusés ayant donné procuration : F. PLUJA à C. LEVY – J. BADIE à J.Ch. MORICONI – F. PORTELA à G. CASAS – A. LE MOIGNE à V. GUILLEMIN – E. MARTIN à C. BALDO – M. SANDRAS-MACH à A. CORDERO – P. WADIH à A. BAUER</p> <p>Absent excusé n'ayant pas donné de procuration : M. MARTIN</p> <p>Secrétaire de séance : Catherine LEVY</p>			

**OBJET :     Approbation du compte-rendu de la CLECT**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le 13 septembre 2023, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie pour réévaluer l'Attribution de Compensation (AC) de chaque commune.

Conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts et de l'article L5211-5 du CGCT, il appartient au conseil municipal d'approuver le rapport issu de la réunion de la CLECT du 11 juillet dernier.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** le rapport de la CLECT du 13 septembre 2023 ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de ce dossier.

**AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS  
 POUR EXTRAIT CONFORME**

Le Maire,  
**Jean-Charles MORICONI.**

Mis en ligne le 8/12/2023

REÇU EN PREFECTURE

le 08/12/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-066-216601443-20231205-DEL IB\_2023\_